



RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

LA CHARTE RSE DE CALIFIL

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux dans notre société, CALIFIL s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale

Cette charte qui s'appuie sur les valeurs propres du groupe CALIFIL, met la RSE au cœur de son projet d'entreprise

Envisagée comme un gage de progrès et de pérennité, elle se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires et plus largement la société civile et l'environnement au sein desquels nous évoluons.

Cette charte a pour objet de décrire les principes qui nous animent autour des valeurs qui fondent les bases de notre responsabilité sociétale.

Chacun des membres du Groupe CALIFIL aura à cœur d'appliquer à tout moment et en tout lieu ces principes qui concourent à la confiance qu'accordent les parties intéressées à notre groupe, et qui sont le garant de notre performance à long terme.

L'ensemble des collaborateurs partage les valeurs du Groupe, déployées autour de 3 axes fondamentaux de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :



a) LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

La gestion des déchets :

Le Groupe CALIFIL a développé une politique de traitement des déchets. Cette politique porte principalement sur la collecte des papiers, cartons, huiles et métaux.

Papier : Nous incitons à l'utilisation et à la récupération des papiers imprimés ou utilisés comme bloc-notes par exemple. CALIFIL a orienté ses achats d'imprimantes sur les options d'impression recto/verso. L'impression couleur n'étant utilisée qu'en cas de nécessité, le noir et blanc étant toujours l'option par défaut. La collecte et le recyclage des cartouches et toners sont systématiquement gérés par nos fournisseurs.

Carton : Les emballages cartons sont récupérés et recyclés.

Huile : Des bacs de récupération sont mis en place pour les huiles usagées. Des produits absorbants sont disponibles pour récupérer tout épandage accidentel de liquides polluants.

L'énergie

Afin de réduire la consommation d'énergie, nous recommandons à chaque salarié d'éteindre, en dehors des heures de travail : ordinateurs, photocopieurs et éclairages. Pendant les heures de travail : de veiller à ne pas laisser allumés des éclairages lorsque ce n'est pas nécessaire, de veiller à fermer les portes d'accès aux ateliers et au magasin lors des périodes de froid, de signaler toute perte d'énergie (fuite d'eau, air comprimé,). Adopter une attitude responsable de régulation des températures, équiper nos locaux d'ampoules basses consommation.

Un guide d'éco-responsabilité rappelle à tout un chacun les gestes d'éco-citoyens.

Les déplacements

Réduire les déplacements grâce à une meilleure organisation, l'utilisation des nouvelles technologies (Visio conférences). Favoriser, autant que faire se peut, les fournisseurs locaux afin de diminuer l'impact environnemental lié aux transports.

Comptant sur l'application au quotidien de ces bonnes habitudes, l'entreprise apporte ainsi sa contribution à la cause écologie et souhaite que ces gestes de quelques-uns, aujourd'hui réfléchis, deviennent demain les réflexes de tous.



b) LA DIMENSION SOCIALE

Protection de la santé et du bien-être

Par la mise en place :

- ✓ Charte relative au bon usage des ressources d'information et de communication (droit à la déconnexion)
- ✓ Guide de bon usage de la messagerie électronique

Maîtrise des agendas :

- Limiter les réunions les lundi matin et vendredi après-midi pour préserver une qualité de vie des collaborateurs
- Savoir conclure les réunions à une heure raisonnable
- Tenir compte des contraintes de déplacements des intervenants pour programmer les réunions et divers engagements afin de préserver leur qualité de vie, et leur temps de travail
- Limiter le temps de mobilisation en déplacement en privilégiant la visio-conférence autant que possible

Sécurité et santé du Personnel

Dans le choix des équipements de protection de la personne, l'entreprise favorise l'échange avec ses collaborateurs pour prendre en compte à la fois leur sécurité et leur bien-être. L'entreprise a fait le choix de mettre en place des défibrillateurs, des PTI et toute protection nécessaire pour lutter contre les risques.

Des formations externes apportent des compétences à chacun en y intégrant la sécurité avant tout. La sécurité étant l'affaire de tous et devenant devenir une culture d'entreprise.

L'Égalité des chances, la non-discrimination

Nous respectons et appliquons le principe de non-discrimination dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs. Nous veillons à la mise en place d'une politique d'égalité homme/femme.



Chaque fin d'année, l'employeur invite l'ensemble du Personnel à un rendez-vous collectif pour consolider les liens d'équipe.

c) LA DIMENSION ECONOMIQUE

Ethique des affaires

CALIFIL a mis en place un Guide de conduite qui édicte et régit nos principes de gestion des affaires et s'engage dans une démarche d'achats responsables en associant nos fournisseurs par la mise en place d'un code de conduite fournisseurs. Fort de cette démarche, le Groupe CALIFIL a signé la Charte des relations fournisseurs Responsables édicté par le Conseil National des Achats (CNA).

Périodiquement, le Groupe CALIFIL évalue les performances de sa politique RSE via une plateforme spécialisée : ECOVADIS.

Le Président Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned above the printed name.

Jean-François MEYER